

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 055-9708/21/BM

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2021 au profit de l'association Collectif Vélos en Ville "CVV" - Approbation d'une convention MET 21/17676/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Collectif Vélos en Ville - CVV - a pour objet de sensibiliser, de former et de faire participer le public le plus large possible au développement de la pratique du vélo en ville. L'association compte environ 200 bénévoles et 1600 adhérents et dispose d'un local sur Marseille centre-ville. Son action se situe principalement sur la commune de Marseille.

Outre l'animation d'un atelier de réparation solidaire, elle propose des vélos écoles adultes et des actions de sensibilisation à la pratique du vélo en ville auprès d'un large public. En parallèle, elle participe à des réunions régulières avec la Métropole sur la question des aménagements cyclables et des services vélos en ville.

Au titre de l'année 2020, l'association collectif vélo en ville avait déposé une demande de subvention en fonctionnement général d'un montant de 25 000 € et en fonctionnement spécifique pour l'organisation de la fête du vélo pour un montant de 20 000 €. Il a été accordé à l'association une subvention d'un montant de 40 000 € comprenant 20 000 € au titre du fonctionnement général et 20 000 € au titre du fonctionnement spécifique transformé en fonctionnement générale au vu du contexte sanitaire et de l'annulation de la fête du vélo.

Pour l'année 2021, l'association collectif vélo en ville a déposé une demande de subvention portant sur trois volets :

- Une demande en fonctionnement général pour un montant de 20 000 euros ;
- une action spécifique portant sur le projet de fête du vélo organisé le 5 et 6 juin 2021 pour un montant de 20 000 euros ;

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021

- une action spécifique de sensibilisation à la pratique du vélo au sein de l'EcoQuartier du parc des calanques pour un montant de 5 000 euros. Cet EcoQuartier émane de l'opération de Renouvellement Urbain des « Hauts de Mazargues » située dans le 9^e arrondissement de Marseille sur les 3 quartiers Soude, Jarre et Baou de Sormiou. Il a obtenu l'étape 3 du label en décembre 2018 et constitue ainsi le premier EcoQuartier du Territoire « Marseille Provence » à obtenir cette étape et le 2^{ème} EcoQuartier de la Métropole. Au sein de l'Ecoquartier, la Métropole a conduit la création de l'Allée des Calanques, une voie douce de 3 km qui traverse les 3 quartiers qui composent l'EcoQuartier.

Au vu des objectifs et actions de l'association et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein du plan vélo métropolitain 2019-2024, il est proposé d'accorder une aide d'un montant de 20 000 € en fonctionnement global, de 20 000 € pour l'organisation de la fête du vélo au titre de la mobilité, sur le Budget annexe Transports.

Au vu de l'objectif de l'association de proposer des actions de sensibilisation à la pratique du vélo dans l'EcoQuartier du parc des calanques, il est proposé d'accorder une aide de 5 000 € en fonctionnement spécifique pour l'organisation d'actions de promotion du vélo avec les habitants, au titre de l'aménagement du territoire, sur le Budget EST du territoire Marseille-Provence.

Il est précisé qu'au vu du montant accordé les modalités seront définies dans la convention d'objectif ci-jointe pour l'année 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 16 février 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objet et les actions de l'association COLLECTIF VELO EN VILLE s'inscrivent dans les objectifs du Plan Vélo Métropolitain 2019-2024 ;
- Que l'action dans l'EcoQuartier permet de maintenir une attention sur ces quartiers situés dans l'opération de Renouvellement Urbain des « Hauts de Mazargues » qui ont bénéficié d'investissements publics importants mais qui restent tendus et fragiles ;
- Que ces actions répondent pleinement à 2 engagements du label national EcoQuartier :
 - Engagement n°8 : Assurer un cadre de vie sûr et sain

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021

- Engagement n°14 : Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacements.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant global de 45 000 euros au titre de l'exercice 2021 à l'association Collectif Vélos en Ville, réparti comme suit :

- 20 000 euros au titre du fonctionnement global.
- 20 000 euros au titre du fonctionnement spécifique concernant l'organisation de la fête du vélo 2021.
- 5 000 euros au titre du fonctionnement spécifique pour l'action de sensibilisation à la pratique du vélo au sein de l'écoquartier du Parc des calanques.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Collectifs Vélos en Ville.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 au titre du Budget Annexe Transports 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chapitre 65 nature budgétaire 6574 sous politique C360 à hauteur de 40 000 euros et au titre de l'Etat Spécial du Territoire « Marseille Provence » sous-politique G610 – Nature 65748 – Fonction 71 à hauteur de 5000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS